

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00519**

**CAP METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 119

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,  
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,  
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,  
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211202-D20210051910

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,  
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,  
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

### CAP METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2020

#### Contexte

En 2012, Saint-Étienne Métropole est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole en participant à la création de cette société.

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres de la Métropole sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La société a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

A cet effet, la société peut passer toute convention appropriée et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

#### I. DONNEES GENERALES

##### A. Composition du capital social

Sur l'année 2020, l'actionnariat n'a pas été modifié. Le capital reste inchangé à 716 000 €.

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au capital	%	Nombre d'administrateurs
Saint-Étienne Métropole	216	216 000,00 €	30,17	5
Saint-Étienne	176	176 000,00 €	24,58	4
Saint-Chamond	45	45 000,00 €	6,28	1
Firminy	40	40 000,00 €	5,59	1

Rive de Gier	40	40 000,00 €	5,59	1
Le Chambon-Feugerolles	40	40 000,00 €	5,59	1
Andrézieux-Bouthéon	40	40 000,00 €	5,59	1
Villars	40	40 000,00 €	5,59	1
<b>Assemblée spéciale</b>				
Saint-Jean-Bonnefonds	15	15 000,00 €	2,09	2
La Talaudière	15	15 000,00 €	2,09	
L'Horme	12	12 000,00 €	1,68	
Genilac	10	10 000,00 €	1,40	
Sain-Martin-la-Plaine	9	9 000,00 €	1,26	
<b>TOTAL</b>	<b>716</b>	<b>716 000,00 €</b>	<b>100,00</b>	<b>17</b>

#### **B. Les dirigeants**

- Monsieur Luc FRANCOIS occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gilles ARTIGUES est Président du Comité d'audit,
- Monsieur Joseph PERRETON est Directeur Général.

#### **C. Le personnel de la société**

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la société est de 15 salariés (dont 9 cadres) et représente l'équivalent de 14.27 personnes en effectif temps plein contre un effectif de 10 salariés l'année précédente.

#### **D. Dividende – Actions**

Conformément aux dispositions des articles L 232-1 et suivants du Code de Commerce, il convient de noter les points suivants :

- Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices,
- Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

#### **E. Événements significatifs intervenus en 2020**

- La pandémie liée au COVID-19  
En raison de la pandémie et de ses conséquences notamment le confinement, l'activité de la SPL a été contrainte. Toutefois, des mesures telles que la mise en

place du télétravail et la pose de RTT par les salariés ont permis d'en atténuer les impacts.

De plus, la société a eu recours au chômage partiel au cours du mois de mai pour 11 salariés.

- Les mouvements de personnel
  - 6 recrutements ont été réalisés :
    - 1 référent administratif et financier en 02/20,
    - 2 responsables de projets d'aménagements, urbanisme et construction et 2 assistantes opérationnelles,
    - 1 responsable de projets renouvellement urbain en quartier ancien,
  - 1 départ :
    - 1 assistante opérationnelle aménagement et construction,
  
- Nouvelles opérations confiées à la société
  - Concession :
    - d'aménagements : Opération de Renouvellement urbain des centre villes de Saint-Chamond, de La Ricamarie et de Rive-de-Gier,
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage :
    - A la mise en place des dispositifs opérationnels de renouvellement urbain sur la ville de Firminy,
    - Accompagnement à la mise en œuvre du Programme Partenarial d'Aménagement Gier-Ondaine-Saint-Etienne Sud (PPA GOSE),
  - Mandat d'études :
    - Aménagement du secteur Gravenand à Genilac,
    - Aménagements du secteur Beaulieu à Saint-Jean-Bonnefonds,
    - Aménagements du secteur Molières au Chambon-Feugerolles,
    - Réhabilitation de l'ancienne gare afin d'accueillir un centre de santé au Chambon-Feugerolles.

## **F. Événements importants survenus en 2021 (depuis la clôture de l'exercice)**

- Les mouvements de personnel :
  - Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, 3 recrutements ont été réalisés (2 responsables de projets (aménagement et renouvellement urbain) et 1 assistante opérationnelle en renouvellement urbain,
- Nouveaux locaux :
  - Le Conseil d'Administration du 25 février 2021 a validé le principe de déménagement de Cap Métropole au sein de l'Espace Fauriel 21 rue Ponchardier à Saint-Etienne au printemps 2022,
- Création du site internet :
  - La société s'était engagée dans la réalisation d'un site internet illustrant ses activités. Il sera disponible à partir de la rentrée 2021. En parallèle, le logo évoluera légèrement.

## **G. Perspectives de la société (plan d'affaires 2021-2023)**

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2022 à 2023 a été présenté en conseil d'administration du 25 février 2021 et du 25 mai 2021.

## II. LES COMPTES ANNUELS

### A. Le compte de résultat

Après avoir enregistré un bénéfice net de 33 000 € lors de l'exercice précédent, la SPL Cap Métropole enregistre un déficit de 44 500 € en 2020.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

#### 1. Les Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 9 105 k€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement 1 103 000 €,
- Concessions d'aménagement (en-cours) 8 001 000 €.

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 1 103 000 €, on constate notamment :

- **Autres achats et charges externes :**

Ce poste s'élève à 253 000 € et comprend notamment un montant de 25 000 € au titre des conventions de refacturation des charges communes NOVIM/SPL et un montant de 35 000 € au titre du contrat de sous-location mis en place à compter du 02 mai 2019 entre la société et NOVIM. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Saint-Etienne Métropole s'est substituée au bailleur NOVIM du fait de l'acquisition du bâtiment B2O.

Les honoraires et prestataires externes (SCET, Sémaphores, Commissaires aux comptes...) représentent 112 000 €.

L'ensemble des frais généraux relatifs au fonctionnement de la structure s'établit à près de 80 000 €

- **Impôts, taxes et versements assimilés :**

Ce poste s'élève à 19 000 € comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs (CFE-CVAE).

- **Salaires et traitements – Charges sociales :**

Le montant du poste salaires et traitements est de 569 000 € et les charges sociales correspondantes sont de 254 000 €. En 2020, la société a bénéficié d'une indemnité d'activité partielle de 4 600 € déduite de ce poste dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire.

- **Dotations aux amortissements sur immobilisations :**

Ce poste s'élève à 9 000 € et correspond à l'amortissement de l'exercice des logiciels et du matériel informatique et du mobilier.

## 2. Les Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 9 060 k€ et se répartit comme suit :

- Fonctionnement	1 059 000 €,
- Concessions d'aménagement (en-cours)	8 001 000 €.

Les produits d'exploitation de la société se composent notamment de :

- Transfert de charges rémunération des concessions 923 000 € (dont ensemble des opérations RU 533 000 €, Novaciéries 193 000 €),
- Rémunération des mandats d'études et réalisations 57 000 € (dont Conservatoire à Rive-de-Gier pour 13 k€, Mandat à Beaulieu 14 000 €),
- Prestations de services AMO 61 000 € (dont AMO Crêt de Roch pour 22 000 €, AMO Firminy pour 15 000 €).

## 3. Les Résultats

- Le résultat d'exploitation de la structure est de : - 44 500 K€,
- Le résultat financier est de : 0 €,
- Le résultat exceptionnel est de : 0 €,
- L'impôt sur le bénéfice est de : 0 €,
- En conséquence, le résultat net 2020 de la structure (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) est de – 44 500 €.

## B. Le bilan

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

### 1. L'actif

#### L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 102 000 € (dont frais de premier établissement pour 35 000 €). Le montant des amortissements au 31 décembre 2020 s'élève à 62 000 €, soit une valeur nette comptable de 40 000 €.

#### L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 11 589 000 €. Il intègre les points suivants :

- **Créances clients et comptes rattachés :**

Ce poste est d'un montant de 61 000 € correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études et sur les prestations de services.

- **Autres créances :**

Leur montant est de 150 000 €, regroupant les créances de TVA pour 33 000 €, les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 91 000 € (dont

67 000 € de taxe sur les salaires 2020 et 15 000 € pour les assurances) et les acomptes d'impôt sur les sociétés qui seront remboursés à la SPL en 2021 (13 000 €).

- **Disponibilités :**

Ce poste s'élève à 11 375 000 € et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations et propres à la Société à la date du 31 décembre 2020.

Le total du bilan ressort à 11 629 000 € au 31 décembre 2020.

## 2. Le passif

### Les capitaux propres

Les capitaux propres sont de 792 000 € et se décomposent comme suit :

- **Capital social** : 716 000 €,
- **Réserve légale** : 6 000 €,
- **Report à nouveau des exercices antérieurs** : + 114 000 €,
- **Résultat de l'exercice** : - 44 500 €.

### Les emprunts et dettes

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** :  
Elles sont de 118 000 € et correspondent à des dépenses non réglées au 31 décembre 2020 auprès des tiers de la SPL.
- **Dettes fiscales et sociales et autres dettes** :  
A la date du 31 décembre 2020, elles sont de 176 000 €. Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser au fisc).

## III. L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE

L'activité opérationnelle de la Société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le Chiffre d'Opérations 2020 (y compris conduites d'opérations) est de 7 880 000 € HT et de 8 480 000 € TTC.

Il était de 5 535 000 € HT et 6 090 000 € TTC en 2019.

**Le Conseil Métropolitain prend acte de cette information sur l'activité de la SPL Cap Métropole au titre de l'année 2020.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU